

**Commune de 01540 VONNAS**

**Nombre de  
Membres**  
En exercice : 23  
Qui ont pris part au vote : 21  
Pour : 21  
Date de la convocation : 29 octobre 2025

**Séance du 4 novembre 2025**

**Délibération 2025 – 11-04- 05**

**L'an deux mil vingt-cinq le 4 novembre**

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD, Maire

**PRESENTS :**

GIVORD Alain	RABUEL Claude	DESMARIS Elodie
BERTHOUD Françoise	DUCLOS Nathalie	YUKSEL Ufuk
GIVORD Jean-Louis	LAURENT Michèle	GABILLET Guy
PERROUD Marie-Françoise	THIBERT Karine	TRONCY René
DESRAYAUD Alexandre	MIGNOT Catherine	DUBOIS Françoise
GREGOIRE Cédric	NIZET Cécile	

*Secrétaire de séance : Karine THIBERT*

*Absent(e) excusé(e) : Serge DUMARAIS, Christian RAVOUX, Nadine TRESSELT, Jean-François CARJOT, Sébastien LEQUEUX, Caroline TROUILLOUX*

*Pouvoirs : Serge DUMARAIS donne pouvoir à Claude RABUEL, Jean-François CARJOT donne pouvoir à Alain GIVORD, Nadine TRESSELT donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD, Sébastien LEQUEUX donne pouvoir à Cédric GREGOIRE.*

**Objet : Délibération pour les tarifs du droit de place du marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

**Délibération pour les tarifs du droit de place du marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Nathalie DUCLOS expose à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il convient d'actualiser les tarifs de la redevance des droits de place pour l'occupation du domaine public le jeudi matin, lors du marché, afin d'éviter que l'on se retrouve comme en 2019 à avoir une forte augmentation.

Lors de la dernière commission marché qui s'est tenu le 23 octobre 2025, il a été proposé à qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les tarifs de la redevance des droits de place pour l'occupation du domaine public le jeudi matin, lors du marché seront les suivants :

Période	Abonnés (€/mètre linéaire)	Occasionnels (€/mètre linéaire)
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	0,80 €	2,00 €

La commission a validé les nouveaux au 1er janvier 2026.

Madame DUCLOS précise qu'à Vonnas, aucun coût supplémentaire n'est appliqué pour les branchements électriques, en raison de l'absence de sous-compteur dédiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de fixer la redevance des droits de place pour l'occupation du domaine public, le jeudi matin lors du marché, à :

- 0,80 € le mètre linéaire pour les abonnés,
- 2,00 € le mètre linéaire pour les occasionnels,

**DIT** que cette augmentation entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**DIT** qu'un courrier de confirmation concernant les nouveaux tarifs sera remis aux forains.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE*

*ET AFFICHAGE EN DATE DU 10 NOV. 2025*

**Adopté à l'unanimité**  
**Pour extrait certifié**  
**conforme**  
**Le Maire**  
**Alain GIVORD**

